

De : [Franck TROUJET](#)
A : [CONFAVREUX Pascal](#)
Cc : [FERRACCI, Marc \(CAB/TRAVAIL\)](#); [BOKOBZA Joachim](#); emmanuel.moulin@cabinets.finances.gouv.fr
Objet : urgent apprentissage
Pièces jointes : [Synthèse_Mesures.docx](#)

Cher Pascal, un message pour vous de Didier Chenet :

Monsieur le Conseiller, Cher Pascal,

À l'issue de la concertation du 4 juin 2020 à l'Élysée avec les partenaires sociaux, la Ministre du Travail a annoncé des mesures d'urgence temporaires pour stimuler le recrutement d'apprentis.

Elle a notamment indiqué que « *les entreprises qui recruteront un apprenti du 1er juillet au 28 février bénéficieront d'une aide élargie à l'embauche de 8.000 € euros pour les majeurs entre 18 et 30 ans et 5.000 € pour les mineurs de moins de 18 ans.* »

Cette mesure a été unanimement saluée par les professionnels des hôtels, cafés et restaurants qui y voient un véritable encouragement à poursuivre leurs efforts de formation notamment par le recrutement d'apprentis.

Le nombre de recrutement d'apprentis est d'ailleurs sensiblement reparti à la hausse à la suite de ces annonces.

Sauf que ces entreprises reviennent sur leurs engagements ou s'apprêtent à le faire en raison d'une information circulant au support d'une note DGA ERF/ 08-06-2020 en PJ.

Celle-ci indique que le bénéfice de l'aide aux entreprises ayant placé leurs salariés en activité partielle n'est pour le moment pas accordé. La question serait à l'arbitrage.

Aussi je m'empresse de vous solliciter afin que le recours au chômage partiel dans les entreprises du secteur CHR ne soit pas un obstacle à la perception de l'aide unique à l'apprentissage et que les conditions de financement des CFA soient définies à la hauteur des enjeux, notamment par le financement à hauteur de 100% du coût des apprentis qui n'auraient pas de contrat les 6 premiers et non 50% comme indiqué.

A défaut aucun de nos professionnels ne sera vraisemblablement en mesure de recruter un apprenti à la rentrée prochaine, nos CFA se retrouveraient en grandes difficultés et les efforts de tous seraient ruinés.

Il faut éviter cela.

Je vous remercie par avance de votre intervention.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller, Cher Pascal, mes meilleures salutations.

Didier CHENET
Président



4 rue de Gramont - 75002 PARIS
Tél . 06 07 43 02 58